

# L'immigration espagnole dans les charbonnages belges

ISMAËL RODRIGUEZ BARRIO

Licencié en Histoire Contemporaine – Université Libre de Bruxelles

## 1. LES TRAVAUX HISTORIQUES SUR L'IMMIGRATION ESPAGNOLE EN BELGIQUE

L'écriture de l'histoire de l'immigration espagnole en Belgique est loin d'être à terme. Les études précises sur le sujet n'abondent pas et relèvent surtout de travaux de mémoires et non d'ouvrages de synthèse. L'article faisant référence en la matière est celui de Maria-José Sanchez (2004): *Les Espagnols en Belgique au XXe siècle*. Cet article offre un aperçu général sur l'histoire de l'organisation de la communauté espagnole dans notre pays. D'autres études se penchent sur des questions plus pointues, notamment sur la presse espagnole en Belgique (Abad Gonzalez, 1994), mais aussi sur la vie et les mœurs des étrangers dans notre pays (Braeckman, 1973). La thématique des femmes migrantes espagnoles est abordée dans un article d'Anne Morelli (2001, 149-164) mais également par François Houtart (2000, 125-178). Deux autres ouvrages apportent des informations de grand intérêt sur la problématique qui nous occupe: l'étude quantitative et statistique sur les chiffres de l'immigration espagnole en Europe (Berrocal, 1983) et l'étude sociologique (intégration, niveau de vie, langue parlée au sein de la communauté, "taux" de pénétration de la culture belge, etc.) sur les immigrés ibériques vivant en Belgique et au Luxembourg réalisée par l'Institut espagnol des études de marché, d'opinion et de sociologie appliquée (DATA) et commanditée par le ministère du Travail et des Affaires sociales espagnol (1999) (Orizo & Cuartero, 1999).

La problématique spécifique des mineurs espagnols n'est abordée, à ma connaissance, que par un tout récent article paru dans *Brood en Rozen* et largement basé sur des interviews de mineurs originaires de la Principauté des Asturies (Custers, 2006).

Pour les informations générales sur l'immigration en Belgique, il est impératif de se référer aux ouvrages généraux sur la question, entre autres celui sur les

rapports entre le marché du travail en Belgique et la politique de recrutement de la main-d'œuvre étrangère du gouvernement belge (Martens, 1976), celui sur les relations entre le syndicalisme belge et les immigrés (Coenen, 1999) et enfin l'ouvrage, dirigé par Anne Morelli, sur l'histoire des étrangers de la préhistoire à nos jours (Morelli, 2004).

## 2. LA BIBLIOGRAPHIE ESPAGNOLE SUR L'ÉMIGRATION

La bibliographie espagnole sur le sujet se compose, essentiellement, d'ouvrages généraux (notamment Sorel, 1974). Cependant, depuis quelques années, les recherches, en Espagne, sur l'émigration espagnole se sont multipliées grâce aux efforts fournis par l'Association pour l'étude de l'exil et des migrations ibériques contemporaines (AEMIC), dirigées par Ana Fernandez Asperilla.<sup>1</sup> Cette association dispose d'un réseau de contacts en Espagne, Europe et en Amérique afin de soutenir toute initiative de recherche en matière d'immigration. L'AEMIC reçoit l'aide logistique du département d'histoire contemporaine de l'UNED (Université d'éducation à distance), mais aussi celui de la Fundacion 1º mayo, qui prête ses locaux pour la confection de la revue *Migraciones y exilios* et pour le dépôt des archives. L'objectif de l'association est "de contribuer à l'étude, à la diffusion et à la compréhension des migrations ibériques des 19e et 20e siècle" (Fernandez Asperilla, 2004).

## 3. LES SOURCES

Le présent article est le résultat d'une étude menée sur l'histoire des immigrés espagnols ayant travaillé dans le secteur carbonifère belge (Rodriguez Barrio, 2005). L'originalité de cette recherche repose tant par la focalisation de l'objet d'étude sur les travailleurs mineurs espagnols de notre pays que sur les sources employées. Parmi celles-ci, les archives du fonds de la Fédération charbonnière de Belgique (Fédéchar) tiennent une place prépondérante. Elles sont consultables aux Archives de l'État à Hasselt. Le fonds contient les

---

<sup>1</sup> Depuis 1997, l'AEMIC a édité 14 bulletins d'informations et publie chaque année un cahier contenant une dizaine d'articles. Ceux-ci constituent une source d'informations importante sur l'immigration espagnole dans le monde. Pour en savoir plus sur la bibliographie, ainsi que sur l'AEMIC consultez le site [www.aemic.org](http://www.aemic.org) ou encore le site de la Fundacion primero de mayo [www.1mayo.org](http://www.1mayo.org) (archives et bibliothèque).

archives de la Fédéchar augmentées de celles de l'association charbonnière de la Campine. La Fédéchar est une société coopérative, née le 17 mars 1909, réunissant toutes les entreprises de charbonnages de Belgique. Cette coopérative traitait tout type de problèmes généraux affectant l'industrie houillère de notre pays et travaillait étroitement avec les autorités publiques. Elle était responsable du recrutement de la main-d'œuvre étrangère, ainsi que de leur transport et de leur accueil à leur arrivée en Belgique (Antiochos, 2003, 6). Ses archives offrent des informations, uniquement sur le recrutement officiel (c'est-à-dire comme suite à un accord gouvernemental bilatéral), les autres voies, alternatives au réseau institutionnel, ne sont pas mentionnées.

La deuxième source exploitée est le Fonds national de retraite des ouvriers mineurs (FNROM). Les archives de cette ancienne institution publique sont disponibles à l'Institut d'histoire ouvrière et économique de Seraing (IHOES). Cet organisme, dissout en 1995, avait comme rôle de gérer les pensions des ouvriers houilleurs, des manutentionnaires mineurs non houilleurs, des manœuvres occupés dans des usines traitant les sous-produits du charbon, ainsi que des travailleurs employés dans les carrières souterraines. Le FNROM possède de nombreux documents sur la carrière des ouvriers mineurs ayant travaillé en Belgique (Gillen, 1998, 37-38):

- les cartons-comptes: ces documents reprennent l'ensemble de la carrière du mineur, depuis son premier jour jusqu'à la fin de son parcours dans la mine. Ils servent au calcul des pensions à octroyer aux houilleurs. Ils sont, malheureusement, inaccessibles pour des raisons techniques.<sup>2</sup> Ceux-ci sont classés par date de naissance

- les registres des charbonnages, reprenant l'ensemble des noms du personnel de la mine, année par année.

- les fiches de demande d'affiliation au FNROM complétées auprès de l'administration communale de la localité du mineur.

- les cartons "veuves", actuellement inaccessibles.

Notre étude se centre sur la grande période d'arrivée des mineurs espagnols dans notre pays, coïncidant avec les années du recrutement officiel. Dans les pages qui vont suivre, une étude quantitative et sociologique (lieux d'origine, temps d'occupation, domicile) sera exposée, ainsi qu'une présentation concrète et complète des manœuvres de recrutement de la main-d'œuvre

---

<sup>2</sup> L'IHOES a placé les cartons dans des armoires en commençant par les documents des mineurs les plus âgés. Par manque de place, les responsables de l'IHOES se sont arrêtés aux mineurs nés en 1918. La suite est stockée dans de grandes caisses fermées et par conséquent inaccessibles. Cette situation entraîne des limitations à l'approche quantitative.

espagnole effectuée par la Fédéchar. Les résultats de l'étude fourniront des réponses à nos problématiques: le parcours des mineurs espagnols est-il différent ou similaire de celui des autres communautés charbonnières ayant été présentes dans notre pays? S'il y a des différences, quelles sont-elles?

Quelle est la place des mineurs dans la globalité de la communauté espagnole de Belgique?

Quelles sont les origines de ces migrants espagnols? Où vivent-ils? Qui sont-ils?

#### 4. L'IMMIGRATION ESPAGNOLE: UN CHOIX POLITIQUE?

Au sortir de la guerre civile en 1939, le général Franco avait opté pour une politique économique autarcique. Ce repli économique, en quelque sorte forcé par l'exclusion de l'Espagne du plan Marshall n'était pas la meilleure solution pour remédier à la misère pesante dont souffrait le pays (Mates, 2004, 840). Les années cinquante apportent un renouveau en matière de politique économique (Sanchez, 2004, 267). En 1951, le général Franco place la congrégation religieuse de l'Opus Dei aux commandes de la politique économique. Le pays se tourne alors vers l'économie de marché, grâce à l'impulsion de l'Opus Dei et à la pression des nations développées (*Ibid.*, 267). En 1957, l'Espagne fait son entrée dans l'Organisation de coopération au développement économique (OCDE) (Peyregne, 2000, 39-40). La même année, les ministres Mariano Navarro Rubio et Alberto Ullastres, tous deux membres de l'Opus Dei, établissent un programme de réformes économiques, appelé *Plan de stabilisation*. Son application se déroule en deux temps: en 1957-1958 dans un premier temps et en 1959, par la suite. La première période fut une période d'essai, l'investissement étranger a été facilité, ainsi que le déploiement du commerce extérieur (Mates, 2004, 846). Dans la deuxième période, en 1959, des mesures concrètes ont été adoptées en faveur de l'économie de marché: libéralisation de certains marchés, réformes monétaires, réforme et modernisation agraires, réduction progressive de la dette publique (*Ibid.*, 846). La modernisation de l'agriculture a provoqué un surplus de main-d'œuvre dans les campagnes que l'économie espagnole était incapable d'assimiler. En 1958, l'OCDE lance à son tour, un autre plan. C'est dans le cadre du respect de ce nouveau plan que l'on considérait qu'il fallait encourager le départ de 1.472.000 Espagnols. Ces mouvements humains étaient impulsés et soutenus par l'Institut d'Émigration espagnole, créé en

1956, par le régime (Sanchez, 2004, 267). Les départs des immigrés vers l'Amérique latine et l'Europe (surtout la France, l'Allemagne) ont creusé "un trou démographique" qui apporte une bulle d'air à l'économie du pays. L'émigration était, donc du point de vue espagnol, un choix politique qui répondait à un impératif économique d'ordre libéral: celui du développement économique (Berrocal, 1983, 68).

C'est en juin 1956, que commencent les négociations entre les autorités belges et le gouvernement franquiste pour le recrutement de main-d'œuvre à utiliser en Belgique. Le choix du gouvernement belge pour l'Espagne s'explique notamment par le nombre accru de problèmes rencontrés par les autorités de notre pays avec le gouvernement de Rome lors du recrutement d'ouvriers italiens. En effet, le gouvernement transalpin exigeait de plus en plus, à la vue des accidents de travail qui entraînaient la mort de nombreux mineurs transalpins, l'amélioration des conditions de sécurité. En août 1956, les autorités italiennes décident de cesser de manière définitive le recrutement de mineurs italiens pour les charbonnages belges. Cette décision fait suite à la catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle qui a provoqué la mort de 262 travailleurs, dont 132 Italiens (Sanchez, 2004, 281). Les mineurs espagnols voleraient au secours des charbonnages belges souffrant, dès lors, d'une "double pénurie": celle provoquée par la cessation du recrutement transalpin et celle qui existait, déjà auparavant, malgré l'arrivée massive d'Italiens.

Les négociations entre les deux pays aboutirent à la signature à Bruxelles de la convention de migration entre l'Espagne et la Belgique le 28 novembre 1956. Elle s'articule en deux parties: la convention proprement dite et le texte des procédures relatives à celle-ci. En marge de ce texte est signée le même jour une convention sur la sécurité sociale. Le traité sur l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de cette dernière a été, quant à lui, conclu à Saint-Sébastien (Espagne) le 10 septembre 1957. Les textes des arrangements ont pour objectif de définir concrètement toutes les démarches administratives des opérations de recrutement. Cette convention est similaire à l'accord que conclut la Belgique avec l'Italie en 1946, et avec celui qui sera scellé postérieurement en 1958 avec la Grèce (Alexiou, 2004, 297). Le traité de la convention sur la sécurité sociale fut ratifié le 12 mars 1958 et celui de l'arrangement le 1er juillet 1958. La date de la ratification de la convention de migration, ainsi que la date de sa parution au *Moniteur* n'est pas mieux connue.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> L'accord sur la convention de migration entre l'Espagne et la Belgique était tacitement renouvelé tous les ans. Ceci expliquerait une, probable, non parution du texte dans le *Moniteur*

## 5. CHRONOLOGIE DE L'IMMIGRATION MINIÈRE ESPAGNOLE EN BELGIQUE

### 5.1. La période de l'arrivée des immigrés mineurs espagnols peut être divisée en trois phases

#### 5.1.1. *La première phase (1945-1956) (Immigration de "touristes")*

Dans son article, "Les Espagnols en Belgique au XXe siècle", Marie-José Sanchez (2004, 279-292) situe l'arrivée des premiers travailleurs espagnols dans les mines belges à la fin de la Deuxième Guerre mondiale (Sanchez, 2004, 279). Avant 1956, les immigrés espagnols mineurs étaient cependant peu nombreux. Selon les statistiques de l'INS (Institut National de Statistiques), le nombre d'Espagnols en Belgique en 1955 ne dépassait pas 2.800 personnes.<sup>4</sup> Ils étaient, surtout, des réfugiés politiques militant dans des mouvements de gauche et fuyant les représailles du régime de Franco.

#### 5.1.2. *La deuxième phase (1957-1965)*

Cette vague correspond à celle de l'immigration assistée, c'est-à-dire composée de travailleurs recrutés selon les modalités définies par la convention belgo-espagnole de 1956. Parallèlement à cette immigration officielle, la venue de "touristes" se poursuit. Les années 1957 à 1965 ont été les plus importantes en termes d'arrivées. La poursuite de ce flux vers les charbonnages belges, après 1965 ne peut pas être démontrée par les chiffres, cependant l'historienne Marie-Thérèse Coenen (1999, 124) affirme, dans son étude sur les relations entre les syndicats belges et les travailleurs immigrés, sa continuité.

#### 5.1.3. *La troisième phase (1967-1973)*

En 1966, lors de la cessation définitive du recrutement officiel pour les mines, les "touristes" continuèrent, selon Coenen, à être engagés, mais dans une proportion nettement plus faible. En effet, les années qui suivirent ont connu des fermetures de charbonnages qui placèrent de nombreux ouvriers au

---

de l'époque. Certaines pièces d'archives du fonds Fédéchar prouvent que le contenu de la dite convention fut appliqué dans la réalité (voir le paragraphe sur le recrutement officiel ci-après).

<sup>4</sup> INS, *Recensement de la population au 31/12/1955*, t. IV population selon la nationalité, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1955.

chômage (Coenen, 1999, 124). Les travailleurs victimes des restructurations étaient replacés de manières prioritaires dans les charbonnages encore en activité. La fin de l'immigration minière espagnole en Belgique se situe en 1973 lors de la fermeture définitive des frontières aux étrangers due à la détérioration de la situation économique générale (*Ibid.*, 124).

## 5.2. Le recrutement officiel (1957-1965)

Ce recrutement débuta en 1957 et prit fin en 1965, étant donné les difficultés croissantes qui affectèrent le secteur du charbon (fermeture des charbonnages, accroissement du chômage,...).

### 5.2.1. Les modalités de recrutement

Elles sont définies de façon détaillée et explicite dans les textes de la convention de migrations et dans celui des arrangements de procédure pour l'immigration de travailleurs espagnols dans les mines belges.<sup>5</sup>

Les négociateurs belges ont privilégié une approche économique néolibérale. Ils conditionnent l'arrivée de travailleurs espagnols aux possibilités qu'offre le marché de l'emploi intérieur et aux demandes de personnel formulées par les charbonnages. Le recrutement était organisé d'une part par le ministère espagnol du Travail et d'autre part par la Fédéchar et le ministère belge de l'emploi et de la Prévention sociale.<sup>6</sup> La convention ne mentionne pas l'Institut d'émigration espagnol (IEE), mais il correspond, sans aucun doute, aux "services compétents espagnols" cités dans l'article III de ladite convention.

La Fédéchar transmettait les offres d'emplois à l'IEE et au ministère espagnol titulaire de la compétence, tout en veillant à l'adéquation de celles-ci avec les offres d'emplois réelles.<sup>7</sup> Les autorités espagnoles se chargeaient de rédiger la liste des candidats et la retransmettait ensuite à la Fédéchar. Celle-ci envoyait à son tour des recruteurs dans le pays, avec l'autorisation des autorités

---

<sup>5</sup> Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, *Arrangement des procédures pour l'immigration de travailleurs espagnols dans les mines belges*.

<sup>6</sup> Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, *Arrangement des procédures pour l'immigration de travailleurs...*, art. I, al 9.

<sup>7</sup> Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, *Arrangement des procédures pour l'immigration de travailleurs...*, art. I, al. 6.

espagnoles.<sup>8</sup> La sélection géographique des travailleurs était organisée par province.<sup>9</sup> Les candidats devaient être âgés au minimum de 18 ans et au maximum de 35 ans.<sup>10</sup> Des examens médicaux étaient pratiqués dans chacune des capitales provinciales. Si le candidat mineur était jugé apte, il recevait son contrat de travail. Le ministère du Travail espagnol se chargeait de lui envoyer le visa délivré par les consulats belges (Bilbao, Madrid ou Barcelone), ainsi que son passeport (valable pendant deux ans minimum). L'obtention des visas était subordonnée au contenu du casier judiciaire des candidats-mineurs. Lors de son départ, l'ouvrier s'acheminait vers la gare la plus proche de son domicile.

Les voyages en bus et en train étaient organisés par le service de main-d'œuvre professionnelle (SMP) dépendant de la Fédéchar.<sup>11</sup> Les candidats étaient rassemblés à Irún ou à Port Bou Cerbère (frontières franco-espagnoles) afin d'être conduits vers Paris.<sup>12</sup> Dans la capitale française, ils recevaient des coupons de train qui leur serviraient à voyager à l'intérieur du territoire national.<sup>13</sup> Les candidats arrivaient en groupe sous forme de convoi ou de contingent.<sup>14</sup> A la frontière franco-belge, les travailleurs étaient reçus par la Fédéchar qui les guidait vers leur lieu de travail. Le premier convoi, en direction des mines belges, est parti de Madrid, le 25 mars 1957 et arriva un jour plus tard à Charleroi.<sup>15</sup>

À la fin de son contrat, l'ouvrier n'est pas autorisé à rester en Belgique, à moins qu'il ne soit engagé, dans un délai de quinze jours dans le même ou dans un autre charbonnage comme mineur de fond. Le mineur se devait de

---

<sup>8</sup>. Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, *Arrangement des procédures pour l'immigration de travailleurs...*, art. III.

<sup>9</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 138/325, *lettre du 7/03/56 de la Fédéchar aux charbonnages*.

<sup>10</sup>. Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, *Convention de migration...*, art. III.

<sup>11</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 276/358, *document Fédéchar: organisation, répartition et description des tâches du service de main-d'œuvre et de formation professionnelle*.

<sup>12</sup>. Cette information provient d'un document de 1962 et nous ne pouvons pas, en conséquence, affirmer avec certitude que c'était le cas dès 1957.

<sup>13</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 5/7, *lettre du 16/02/62 du SMP à l'agence Wasteels*.

<sup>14</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 128/1, *lettre du 25/09/62 de la Fédéchar au charbonnage d'Anderlues*.

<sup>15</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 129/2, *lettre du 21/03/57 du SMP au directeur général de l'office national du placement et du chômage (Etienne)*.

travailler 5 ans de manière ininterrompue et régulière pour l'obtention d'un permis de travail illimité (permis A).<sup>16</sup>



PHOTO 1: DÉPART DU PREMIER CONTINGENT DE TRAVAILLEURS ESPAGNOLS EN DIRECTION DE LA BELGIQUE, DEPUIS MADRID, LE 25 MARS 1957 (ZAMORA JOVER, 2001, 28)

Contrairement à ce qui se pratiquait en Italie (Milan) et en Grèce (Athènes), le recrutement en Espagne était extrêmement décentralisé et complexe. Les visites médicales dans les capitales de province rendaient impossible l'envoi d'un médecin belge dans chacune d'entre elles. La Fédéchar conclut en 1957 un accord, pour la mise sur pied des "visites médicales", avec une organisation de médecins espagnols disposant de matériaux modernes et respectant les exigences de l'institut d'Hygiène des mines d'Hasselt en matière de santé.<sup>17</sup>

La procédure de recrutement spécifique à la situation espagnole comprenait une somme d'inconvénients qui rendait difficile l'arrivée d'un nombre massif de travailleurs. La Fédéchar dénonça auprès des autorités belges les

---

<sup>16</sup>. Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, *Arrangement des procédures pour l'immigration de travailleurs...*, art. VI.

<sup>17</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 138/325, *lettre du 7/3/56 de la Fédéchar aux charbonnages*.

inconvénients du système qui étaient, selon eux, à l'origine d'un amenuisement important des contingents espagnols.<sup>18</sup>

*5.2.2. Aperçu statistique et analyse quantitative du recrutement de mineurs espagnols entre 1957 et 1965*<sup>19</sup>

Un total de 7.273 Espagnols (immigrés "assistés") arriva en Belgique entre 1957 et 1965 (dans le cadre du système de la convention), mais seulement 6.900 d'entre eux travaillèrent réellement

Année	Arrivés	Inaptes	Refus	Mis au travail	Mis au travail en %
1956	165	2	1	162	2,35
1957	3472	103	9	3360	48,70
1958	168	12	4	152	2,20
1962	1915	79	42	1794	26
1963	950	36	35	879	12,74
1964	524	26	11	487	7,06
1965	79	8	5	66	0,96
<b>Total</b>	<b>7273</b>	<b>266</b>	<b>107</b>	<b>6900</b>	

TABLEAU 1: NOMBRE D'ESPAGNOLS ARRIVÉS EN BELGIQUE PAR LE SYSTÈME OFFICIEL ENTRE 1957 ET 1965, CHIFFRES ABSOLUS<sup>20</sup>

Les années 1957 et 1962 regroupent, à elles seules, près de 75% du recrutement officiel, ce qui contraste avec les années 1959, 1960 et 1961 où les opérations de campagnes furent stoppées. Cet arrêt est la conséquence de la crise du secteur charbonnier qui s'annonçait déjà en 1957. C'est à la fin de cette même année que les stocks de charbon enregistrèrent un accroissement important de leur niveau, ce qui provoqua une hausse significative du chômage dans le secteur. L'État réagit en imposant une réduction de la production de

<sup>18</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 138/325, lettre du 15/03/63 de la Fédéchar au ministre des Affaires étrangères.

<sup>19</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 408/470. Dossier "Résumé Espagne", *Nombre d'Espagnols arrivés en Belgique par le système officiel*. Certains mineurs repartaient avant ou quelques jours après le début du travail dans la mine. D'autres étaient déclarés inaptes au travail de houilleur.

<sup>20</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 408/470. Dossier "Résumé Espagne", *Nombre d'Espagnols arrivés en Belgique par le système officiel*.

houille aux charbonnages et en créant le directoire belge de l'industrie charbonnière, par la loi du 16 novembre 1961. La nouvelle entité était compétente dans la gestion et le contrôle de la production houillère du pays (Baudhuin, 1958, 113). Ces mesures gouvernementales allaient de pair avec l'arrêt du recrutement étranger en janvier 1958, qui se traduit notamment par un refus d'octroi de permis de travail aux étrangers (Martens, 1976, 105).

### 5.2.3. La répartition géographique des nouveaux arrivants en fonction des bassins<sup>21</sup>

Le tableau 2 reprend le même type d'information que le tableau 1, mais présente les données en fonction des bassins. Quant au tableau 3, il informe sur le nombre d'immigrés espagnols "assistés" engagés dans les différents charbonnages.

	<b>Campine 26,4%</b>	<b>Centre 8%</b>	<b>Charleroi 29.52%</b>	<b>Liège 21%</b>	<b>Mons 14.40%</b>
1956	39	18	67	23	15
1957	635	461	981	615	668
1958	7	10	60	15	59
1962	566	5	545	585	96
1963	353	41	243	142	96
1964	208	18	117	101	43
1965	18		24	6	18
<b>Total</b>	<b>1826</b>	<b>553</b>	<b>2037</b>	<b>1485</b>	<b>995</b>

TABEAU 2: NOMBRE D'ESPAGNOLS ENGAGÉS PAR BASSIN (CHIFFRES ABSOLUS)

L'analyse du tableau 2 révèle la prépondérance du bassin de Charleroi sur les autres régions minières en matière de concentration de mineurs espagnols "officiels". La région carolorégienne est suivie de près par la Campine (26,4%). Liège est le troisième bassin en terme de recrutement d'immigrés espagnols "assistés", tandis que les charbonnages montois, borains et ceux de la région du Centre ont reçu, nettement moins, de travailleurs espagnols.

Une des grandes conclusions à tirer de la lecture du tableau est que la population des immigrés assistés espagnols se répartit, principalement, en trois pôles: Charleroi, la Campine et Liège.

<sup>21</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 408/470. Dossier "Résumé Espagne", *Nombre d'Espagnols arrivés en Belgique par le système officiel*.

<b>Charbonnage</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Charbonnage</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Cockerill-Ougr�ee- Zwartberg	551	7,92	Bois du Luc	102	1,46
Monceau-Fontaine	429	6,16	Mariemont	100	1,40
Andr� Dumont	405	5,82	Bernissart	94	1,35
Limbourg-Meuse	357	5,13	Ressaix	91	1,31
Winterslag	269	3,87	Nord de Gilly	90	1,30
Gouffre	253	3,64	Aiseau-Presele	90	1,30
Houthalen	225	3,23	Amercoeur	82	1,18
Bonne Esp�rance-Bonne Fortun	206	2,96	Rieu de C�eur	76	1,09
Hasard	201	2,89	La Louvi�re	66	0,95
Grande Bacnure	195	2,80	Patience	65	0,94
Hensies-Pommeroeul	189	2,72	C/O Belges	63	0,90
R�unis Manbourg	177	2,54	Fontaine l'�v�que	52	0,74
Anderlues	175	2,52	Groyne	52	0,74
Hainaut	171	2,46	Centre de Jumet	51	0,73
Tamines	167	2,40	Saint�t� du Centre	49	0,70
Ruton	158	2,27	Argenteau	49	0,70
Levant	154	2,21	No�l	40	0,57
Esperance	151	2,17	Ans-Rocourt	38	0,54
Gasson-Kessales	150	2,16	Petit-try	34	0,48
Heitchteren-Zolder	135	1,94	Bois d'Avroy	32	0,45
Werister	132	1,90	Cockrill-Ougr�ee	29	0,41
Bonnier	129	1,87	Bois Michel	10	0,14
Boubier	123	1,77	Maurage	10	0,14
Trioux-Kaisin	121	1,73	Elisabeth	9	0,12

Charbonnage	Nombre	%	Charbonnage	Nombre	%
Ouest de Mons	111	1,59	Abhooz	8	0,11
Bonne Espérance	109	1,56	Quatre-Jean	6	0,08
Strépy	108	1,55	Bois du Cazier	5	0,07

TABLEAU 3: NOMBRE D'IMMIGRÉS ESPAGNOLS ENGAGÉS PAR CHARBONNAGE PAR LE SYSTÈME OFFICIEL (CONVENTION)<sup>22</sup>

### 5.3. L'immigration "non-assistée": l'immigration de "touristes" et les réfugiés politiques

Si l'engagement d'immigrés espagnols venus en touristes ou comme réfugiés politiques, c'est-à-dire autrement que par la voie officielle, paraît "évident" et démontré, il n'en reste pas moins que la mesure précise de l'ampleur du phénomène en termes de nombre ou de proportion est impossible à calculer empiriquement. Aucune statistique ne fait état du nombre total d'Espagnols recrutés dans les mines belges, ce qui rend impossible la déduction de la proportion de "touristes" sur base des chiffres de la Fédéchar. Les seuls chiffres dont nous disposons reprennent l'ensemble de la population espagnole en Belgique. Les statistiques du ministère espagnol de l'intérieur n'apportent aucun éclaircissement à ce sujet. Le problème se pose pour toutes les catégories de métiers et pour l'ensemble de l'immigration espagnole en Europe (Berrocal, 1983, 68).

Du côté des charbonnages, le manque de bras était tel qu'ils n'hésitaient pas à recourir à des méthodes s'écartant de la loi et de la convention lorsqu'ils recrutaient.<sup>23</sup> Les "régularisations sur-le-champ" étaient monnaie courante, le recrutement par la voie officielle étant largement insuffisant. L'octroi du permis de travail à l'immigré-touriste dépendait du patron, le seul à pouvoir introduire une demande, et d'un délai d'attente de l'acceptation de cette demande par le ministère. L'immigré-touriste était parfois contraint de travailler sans permis de travail en attendant sa "régularisation" (Urburuaga, 1981, 15).

<sup>22</sup>. AGR Hasselt, Fonds Fédéchar, liasse 408/470. Dossier "Résumé Espagne", *Nombre d'immigrés espagnols engagés par charbonnage*.

<sup>23</sup>. En effet, pour pouvoir entrer en Belgique il était indispensable d'avoir un permis de travail. Cf. Martens (1976, 111).

Une série de travaux et des témoignages d'anciens mineurs fournissent des informations, certainement fiables, qui permettent de mieux comprendre ce que fut l'immigration "touristique" (Custers, 2000; Gonzalez, 1979).

#### 5.4. L'arrivée en Belgique des immigrés-touristes espagnols

Cette question n'a pas encore fait l'objet d'une enquête de grande envergure. Les informations, retranscrites ici, proviennent d'un nombre très limité d'interviews pouvant être, malgré cela, cataloguées comme fiables par leur vraisemblance et leurs similitudes avec les témoignages de parcours d'autres immigrés étrangers, ayant connu les mêmes situations.

Le nouvel arrivant était encadré par les personnes qui l'avaient aidé à immigrer. Les bars espagnols, notamment ceux situés à proximité de la gare du midi à Bruxelles, étaient des "bars consulats". Ils constituaient le premier "service de renseignements" des nouveaux arrivants. Les cafés espagnols étaient capables de subvenir aux premières nécessités des nouveaux immigrés. Le logement était assuré, entre autres par "La casa Servanda", se trouvant dans le quartier bruxellois des Marolles. Cette maison, transformée en café et auberge, était la propriété d'une famille d'immigrés catalans, arrivés en Belgique dans les années 1920. Les nouveaux venus étaient logés et orientés, majoritairement vers les charbonnages (offrant les plus grandes possibilités d'emploi dans les années quarante et cinquante).<sup>24</sup> Les cafés et les associations espagnoles inséraient le migrant dans le marché de l'emploi du pays d'accueil et constituaient, en outre, des lieux de politisation.

Après avoir abordé l'aspect du recrutement des mineurs, nous nous penchons, à présent, sur le portrait sociologique des mineurs espagnols de Belgique. Les chiffres présentés, ci-dessous, sont le résultat de l'étude statistique réalisée sur base des archives du FNROM.

---

<sup>24</sup>. *Bruxelles nous appartient* (BNA) (association), *Entretien n°0039.-FR*, par Raf Custers, 14 novembre 1999. Je remercie, ici, Raf Custers d'avoir mis ces entretiens à ma disposition.

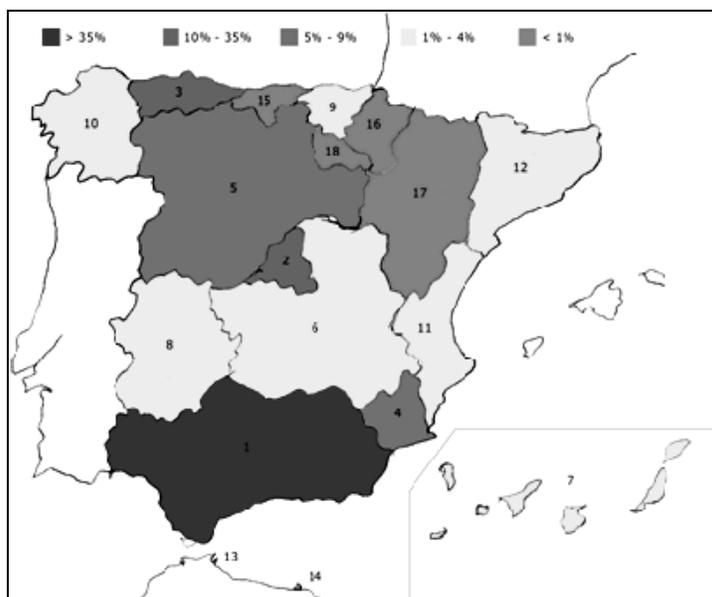
## 6. L'ORIGINE RÉGIONALE DES MINEURS

Les sources utilisées pour la mise au point de cet échantillon sont les fiches de demande d'affiliation au FNROM. À son arrivée dans les charbonnages, l'ouvrier était affilié par son charbonnage au FNROM, afin que l'institution puisse le répertorier en vue de l'octroi d'une future pension. La fiche devait être complétée auprès de l'administration communale de la localité du mineur. Le document comporte les coordonnées du mineur: nom, date de naissance, lieu de naissance, nom du charbonnage et état-civil. Cependant, beaucoup de fiches révèlent des lacunes: dans certaines d'entre elles, l'état-civil ainsi que le nom du charbonnage ne sont pas cités. Le choix du classement des fiches n'est pas ethnique ou national, le seul critère employé est l'ordre alphabétique. L'échantillon, composé de 500 Espagnols, pris au hasard dans le fichier, permet la mise en place de trois types d'informations: l'origine géographique des mineurs, leur domicile en Belgique, ainsi que la corrélation entre ces deux données.

Pour le premier cas de figure (l'origine des mineurs), les travailleurs ont été regroupés par provinces (52) et par la suite en communautés autonomes (17 régions). Cet article se contentera de présenter la subdivision régionale. Quant à la localisation des mineurs en Belgique, un regroupement par bassin a été logiquement privilégié. Cette distribution rendra possible une comparaison de ces chiffres avec ceux de la Fédéchar (voir ci-dessus).

La communauté andalouse est la plus nombreuse. Les mineurs originaires de Madrid forment le deuxième groupe, mais sont très loin du chiffre des Andalous. Les Asturies sont la troisième région "exportatrice" de main-d'œuvre vers les mines belges, suivies de Murcie et de la Castille-Léon. L'Estrémadure, l'ancienne Castille-La-Nueva, les Canaries et le Pays Basque ont un poids équivalent dans l'échantillon.

Les 4 premières régions représentent à elles seules 74,8% des mineurs. Les 5 communautés autonomes qui suivent (Murcie, Extrémadure, Castille La Manche, Galice et Pays Basque) totalisent ensemble 16,4% des houillers espagnols de l'échantillon. Les neuf autres régions sont les lieux d'origine de seulement 8,8% d'entre eux. Les Iles Baléares sont absentes de l'échantillon.



CARTE 1: PROVENANCE DES MINEURS ESPAGNOLS PAR COMMUNAUTÉ AUTONOME

1. Andalousie 35,20% (176)	10. Galice 2,40% (12)
2. Madrid 17,60% (88)	11. C. Valencienne 2,20% (11)
3. Asturies 13,60% (68)	12. Catalogne 1,40% (7)
4. Murcie 8,40% (42)	13. Melilla 0,60% (3)
5. Castille-Leon 5,20% (26)	14. Ceuta 0,60% (3)
6. Castille-la-Manche 2,80% (14)	15. Cantabrie 0,40% (2)
7. Iles Canaries 2,80% (14)	16. Navarre 0,40% (2)
8. Estrémadure 2,80% (14)	17. Aragon 0,40% (2)
9. Pays Basque 2,80% (14)	18. La Rioja 0,20% (1)

TABEAU 4: ORIGINE RÉGIONALE DES MINEURS: DONNÉES

Les explications sont à rechercher dans le cadre de deux flux migratoires parallèles: les migrations internes et l'émigration externe. Le premier de ces mouvements de population s'explique par les nombreux problèmes agricoles dont souffre l'Espagne pendant les années 1950 et 1960. La question agraire a souvent été, au XXe siècle, notamment pendant la République, une source de conflits d'ordre social, économique et politique. Au début des années 1950, la situation des populations des campagnes connaît une dégradation

économique et financière due, notamment, à la nouvelle politique agraire impulsée par des ministres membres de la congrégation religieuse de l'Opus Dei. Le 18 juillet 1951, Franco nomme Casvestany au ministère de l'Agriculture. Celui-ci fut l'acteur, avec Arburua (ministre du Commerce), et Gomez de Llano (ministre des Finances), d'une nouvelle politique économique basée, entre autres, sur la croissance de la production agricole, la stabilisation du prix des produits agraires et la mécanisation et modernisation de l'outillage agricole (Zamora Jover, 2004, 192-194). La nouvelle politique agraire voulait empêcher une trop grande division des exploitations agricoles, afin d'y favoriser la mécanisation progressive. Les résultats furent concluants: la production agricole augmenta. Le favoritisme envers les grands propriétaires terriens et la mécanisation, laissa, cependant, un surplus de bras dans les régions essentiellement agricoles (l'Andalousie, l'Estrémadure, la Castille-Leon, la Castille-La-Manche, la Galice, l'Aragon, les Iles Canaries). Cette politique contribua à renforcer l'exode rural vers les villes industrielles (Madrid, Barcelone, Bilbao, les Asturies) (*Ibid.*, 195).

Le deuxième flux est la conséquence du premier, les grands centres urbains ne parvenaient pas à absorber l'entièreté des nouvelles populations arrivantes. Ceci provoqua la surpopulation dans les grandes métropoles urbaines d'accueil (Madrid, Bilbao, Barcelone, Saragosse, Séville, Asturies, etc.), ainsi qu'un manque criant de logements (surtout dans le cas madrilène). L'émigration vers l'étranger devenait donc, pour certains, la seule solution (Broeder, 1998, 301).

Une variante de l'exode rural a été la migration directe des campagnes vers l'étranger sans passer par les villes.

Pour expliquer l'immigration vers les mines belges d'une assez forte proportion d'Asturien, on a pu imaginer qu'une préférence leur était accordée lors du recrutement par les mines belges, grâce à leur familiarité avec le monde de la mine. La région des Asturies a effectivement reçu la visite de "recruteurs" envoyés par les charbonnages belges.<sup>25</sup> Mais les mineurs asturiens, comme les houilleurs originaires du Nord de la Castille-Léon n'étaient normalement pas autorisés à quitter le pays, cette main-d'œuvre étant indispensable pour le secteur houiller espagnol, élément clé pour la relance de l'économie nationale. Tout ceci expliquerait la préférence accordée par les recruteurs belges

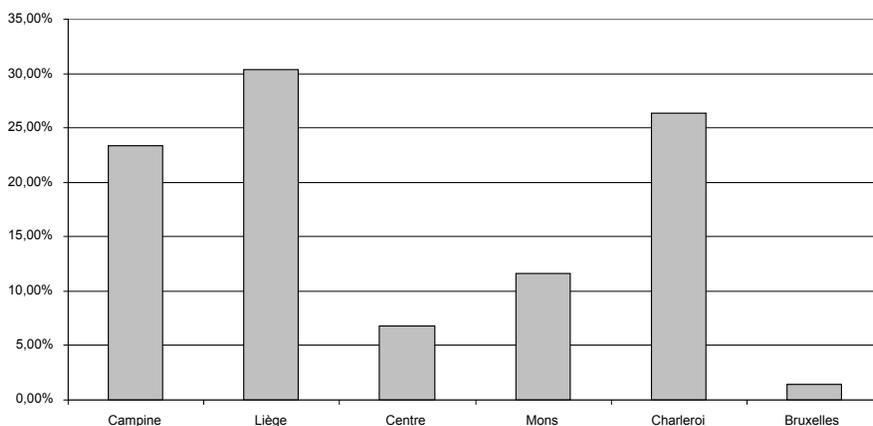
---

<sup>25</sup>. Entretien de Jesus Fernandez, par Rodriguez Barrio Ismael, le 19/06/2005.

aux manœuvres asturiens. Cependant, il ne s'agit que d'une hypothèse qui n'a pu être vérifiée.

Que ce soit en zone urbaine ou rurale, le manque de travail était donc criant. L'économie espagnole éprouvait de grandes difficultés à créer de l'emploi pour tous. Cette situation explique d'ailleurs l'adoption, à la fin des années 1950, des plans de stabilisation de la part du gouvernement franquiste et de l'OCDE.

Les lieux de résidence en Belgique.

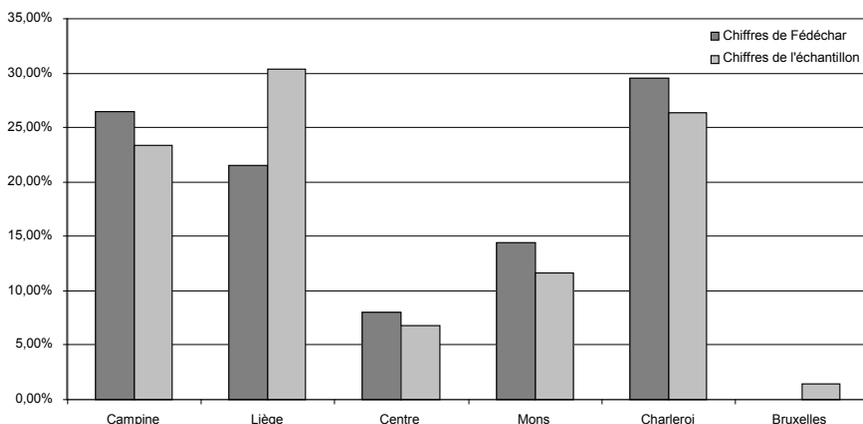


GRAPHIQUE 1: LIEU DE RÉSIDENCE EN BELGIQUE DES IMMIGRÉS MINEURS ESPAGNOLS EN FONCTION DES BASSINS<sup>26</sup>

Ce sont les régions liégeoise et carolorégienne qui hébergent le plus grand nombre de mineurs espagnols. Paradoxalement, le Limbourg n'arrive qu'en troisième place, alors que c'est la ville de Genk qui accueille le plus de mineurs espagnols. Bruxelles, qui ne connaît pas l'industrie minière, a, malgré cela, hébergé des mineurs hispaniques.

Comparons les résultats du graphique 1 avec les données du recrutement officiel (Graphique 2).

<sup>26</sup> Selon l'échantillon du FNROM.



GRAPHIQUE 2: COMPARAISONS DES DONNÉES DE L'ÉCHANTILLON AVEC CELLES DES CHIFFRES DE LA FÉDÉCHAR, LIEUX DE RÉSIDENCE EN BELGIQUE

Contrairement aux chiffres de la Fédéchar, dans mon échantillon, c'est le bassin de Liège qui compte le plus grand nombre d'Espagnols et non la région de Charleroi. Cette différence pourrait s'expliquer par une présence majeure d'immigrés "touristes" à Liège.

Quant aux autres bassins, les proportions sont, dans les deux calculs, assez similaires. Les bassins de la Campine, de Liège et de Charleroi totalisent un pourcentage très proche l'un de l'autre (77,5% et 80,4%).

### 6.1. Rapport entre les deux paramètres

Pour affiner l'étude du rapport entre les deux types de données (lieu de naissance et de domicile), nous emploierons les profils lignes et les profils colonnes.<sup>27</sup>

Le tableau 5 reprend l'origine régionale des mineurs en fonction des zones géographiques belges, en termes de chiffres absolus. Tandis que le tableau 6

<sup>27</sup>. Profils lignes: rapport entre  $x_j$  (données individuelles du tableau) et le chiffre résultant de l'addition de toutes les données de la ligne. Profils colonnes: rapport entre  $x_j$  et le chiffre résultant de la somme de toutes les données de la colonne. Cf. Droysbeke (2001, 61-62).

se compose des résultats du calcul des profils ligne, c'est-à-dire le rapport entre chaque chiffre avec le total du bassin correspondant. Ceux-ci nous renseignent sur le poids respectif, en pourcentage, des différentes régions espagnoles dans les différents bassins belges.

	Zone Limbourg	Zone Liège	Zone Région du Centre	Zone Couchant de Mons	Zone Charle roi	Région bruxel- loise <sup>28</sup>	Zone Namur	Total
<b>And.</b>	Xj=40	52	10	13	59	1	2	<b>177</b>
<b>Mad.</b>	20	22	7	25	15			<b>88</b>
<b>Ast.</b>	17	30	2	2	8	8	1	<b>68</b>
<b>Mur.</b>	14	14		3	11			<b>42</b>
<b>Ca-L.</b>	7	8	2	4	5			<b>26</b>
<b>Ca-M.</b>	2	4	3	2	3		1	<b>14</b>
<b>Can.</b>	3		4		7			<b>14</b>
<b>Ext.</b>	1	6		2	5			<b>14</b>
<b>P.B.</b>	4	5	1		4			<b>14</b>
<b>Gal.</b>	2	5	2		3			<b>12</b>
<b>Val.</b>	2	2		5	2			<b>11</b>
<b>Cat.</b>	4	1	1	1				<b>7</b>
<b>Mel.</b>		1			2			<b>3</b>
<b>Ceu.</b>			2	1				<b>3</b>
<b>Cant.</b>					2			<b>2</b>
<b>Nav.</b>		1			1			<b>2</b>
<b>Ara.</b>	1				1			<b>2</b>
<b>Rio.</b>					1			<b>1</b>

TABLEAU 5: POIDS DES RÉGIONS ESPAGNOLES EN FONCTION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES BELGES, CHIFFRES ABSOLUS<sup>29</sup>

<sup>28</sup> Des sources orales attestent de la présence de mineurs espagnols en région bruxelloise, même si celle-ci ne renferme évidemment pas de charbonnage. Il peut dans ce cas s'agir de "navetteurs" quotidiens. Cf. Custers (2000).

<sup>29</sup> Tableaux 5, 6 & 7: And.: Andalousie; Mad.: Madrid; Ast.: Les Asturies; Mur.: Murcie; Ca-L.: La Castille-Léon (ancienne Castille La Vielle; Ca-M.: Castille-La-Manche; Can.: Iles Canaries; Ext.: l'Estrémadure; P.B: Le Pays Basque; Gal.: La Galice; Val.: La communauté valencienne; Cat.: La Catalogne; Mel.: Melilla (enclave africaine); Ceu.: Ceuta (enclave africaine); Cant.: La Cantabrie (anciennement la Montana); Nav.: La Navarre; Ara.: L'Aragon; Rio.: La Rioja.

	Zone Limbourg	Zone Liège	Zone Centre	Zone Mons	Zone Charleroi
<b>And.</b>	34,19	<b>34,69</b>	32,35	22,41	<b>45,04</b>
<b>Mad.</b>	17,09	14,29	20,59	<b>43,10</b>	11,45
<b>Ast.</b>	14,53	<b>20,41</b>	5,88	3,45	6,11
<b>Mur.</b>	11,90	9,52		5,17	8,40
<b>Ca-L.</b>	5,98	5,44	5,88	6,90	3,82
<b>Ca-M.</b>	1,71	2,04	8,82	3,45	2,29
<b>Can.</b>	2,56		11,70		5,34
<b>Ext.</b>	0,80	4,00		3,40	3,80
<b>P.B.</b>	3,40	3,40	2,90		
<b>Gal.</b>	1,71	1,36		8,62	1,53
<b>Val.</b>	1,70	3,40	5,80		2,20
<b>Cat.</b>	3,40	0,60	2,90	1,70	
<b>Mel.</b>			5,88	1,72	
<b>Ceu.</b>		0,68			1,53
<b>Cant.</b>					1,53
<b>Nav.</b>		0,68			0,76
<b>Ara.</b>	0,85				0,76
<b>Rio.</b>					0,70

TABEAU 6: PROFILS LIGNES DU TABLEAU 5: RÉPARTITION DES BASSINS BELGES EN FONCTION DES RÉGIONS ESPAGNOLES, CHIFFRES EN POURCENTAGE (LECTURE HORIZONTALE)

Ce tableau n'apporte que peu de surprises. En zone limbourgeoise, les Andalous sont les plus nombreux suivis des Madrilènes et des Asturiens. Dans la région du Centre, les mineurs nés aux îles Canaries précèdent les Andalous et les Madrilènes. Dans le Borinage, les Madrilènes sont majoritaires, viennent ensuite les Andalous et les Castellans-Léonais. Dans le bassin de Charleroi, la présence d'Andalous est écrasante (45,04%), comparée aux Madrilènes, Asturiens et Murciens. En région liégeoise, les ressortissants andalous sont, une fois encore, les plus nombreux, suivis par les Asturiens et des natifs de la capitale espagnole.

Intéressons-nous, maintenant, au poids des bassins dans la répartition géographique des communautés (profils colonnes). Les résultats ont été obtenus en opérant une division entre chaque chiffre et le nombre global résultant de la somme de tous les ressortissants de la communauté autonome respective.

Dans un souci de pertinence (effectifs trop petits), le tableau reprend uniquement les neuf premières régions.

Bassins belges	Limbourg	Liège	Centre	Mons	Charleroi
<b>And.</b>	22,73	<b>28,98</b>	6,25	7,39	33,52
<b>Mad.</b>	22,73	23,86	7,95	<b>28,41</b>	17,05
<b>Ast.</b>	25,00	<b>44,12</b>	2,94	2,94	11,76
<b>Mur.</b>	33,30	<b>33,33</b>		7,14	26,19
<b>Ca-L.</b>	26,00	<b>30,77</b>	7,69	15,38	19,23
<b>Ca-M.</b>	14,02	21,43	21,43	14,29	21,43
<b>Can.</b>	21,40		28,50		50,00
<b>Ext.</b>	7,14	<b>42,86</b>		14,29	13,71
<b>P.B.</b>	28,57	<b>35,71</b>	7,14		28,57

TABLEAU 7: PROFILS COLONNES DU TABLEAU 5: RÉPARTITION DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES ESPAGNOLES EN FONCTION DES BASSINS BELGES, EN POURCENTAGE (LECTURE VERTICALE)

L'analyse du tableau révèle quelques phénomènes significatifs: la concentration des Asturiens (44,44%) dans le bassin houiller liégeois. Par contre, l'implantation des immigrés d'Andalousie s'est effectuée majoritairement dans le bassin carolo. Le troisième fait significatif est à imputer aux forces migratoires provenant de la capitale espagnole. Les Madrilènes sont principalement établis dans le bassin montois qui n'est pourtant pas un des trois bassins de plus forte concentration de mineurs espagnols.

## 7. LE TEMPS D'OCCUPATION DANS LE CHARBONNAGE

Dans ce dernier point, nous aborderons la question du temps passé dans les charbonnages par les mineurs espagnols. Cette question a nécessité l'utilisation d'une nouvelle source: le registre du personnel des charbonnages. Se présentant sous forme de grands cahiers, les registres recensent année par année les noms des membres du personnel occupés dans le charbonnage. Les noms s'accompagnent de la date d'entrée dans le charbonnage, ainsi que de la date de sortie (si le mineur a quitté le charbonnage dans l'année). Les mineurs sont classés par année et par date de naissance, les nationalités ne sont pas précisées. Mon travail a donc consisté en un recopiage minutieux de tous les

noms ayant une connotation espagnole. Malheureusement, l'échantillon se limite au bassin de Liège, car pour les autres charbonnages les registres n'ont pas été conservés. L'échantillon recouvre les années 1957 à 1965, compte 546 mineurs choisis au hasard et se limite à mesurer le temps d'occupation dans le charbonnage où ils travaillent. L'échantillon ne nous renseigne donc pas sur les mouvements des travailleurs entre les charbonnages, qu'ils soient du bassin de Liège ou d'ailleurs. Il ne s'agit que du temps passé dans un même charbonnage. Nous ignorons, en outre, si les personnes recensées proviennent directement d'Espagne. Cependant, les dates des registres, ainsi que les chiffres de l'immigration charbonnière dont nous disposons, tendent à confirmer l'hypothèse qu'il s'agirait pour la plupart d'entre eux, de leur premier contrat.<sup>30</sup>

En fonction des observations, six catégories "temporelles" ont été définies: mineurs restés moins d' 1 mois; entre 1 et 3 mois; entre 6 et 9 mois; entre 9 et 12 mois; 12 mois et plus dans un charbonnage.

Moins de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois	12 mois et plus	Total
102 18,68%	97 17,77%	62 11,36%	32 5,86%	20 3,66%	233 42,67%	546

TABLEAU 8: TEMPS D'OCCUPATION DANS LES CHARBONNAGES

La majorité des immigrés mineurs espagnols travaillant dans le bassin houiller liégeois, reste donc moins d'un an dans la mine. À peu près 47% d'entre eux ont travaillé moins de 6 mois. Près de 19% des immigrés sortent de l'entreprise sans avoir accompli un mois de travail en son sein et près de 18% restent moins d'un trimestre.

La moyenne d'âge des mineurs espagnols du bassin de Liège est proche des 30 ans.

Ces observations sont en règle générale similaires à celles effectuées dans le cadre de l'étude de l'immigration minière turque et grecque (Cf. Kisacik, 2001; Antiochos, 2003).

Les explications à cette extrême mobilité sont nombreuses: elles peuvent avoir trait aux mauvaises conditions de travail, aux difficultés d'adaptation au

---

<sup>30</sup>. Cette hypothèse est d'autant plus plausible si on se souvient que le point de départ de l'immigration espagnole en Europe correspond à ces années. Cf. Berrocal (1983).

travail de houilleurs. En effet, la majorité des immigrés sont originaires d'Andalousie, de Madrid ou encore des régions agricoles. L'Espagne ne comptait pas de mines souterraines de niveaux d'exploitation si profonds. Les immigrés espagnols qui arrivent dans les charbonnages belges ne sont, pour la plupart, en rien préparés à ce type de travail.

Une autre raison peut être ce que j'ai nommé la "stratégie de court terme". L'objectif des mineurs ayant immigré dans le cadre de cette stratégie était de travailler de manière temporaire en Belgique pour accumuler un petit capital, même en quelques mois, et repartir rapidement vers l'Espagne. Une autre hypothèse est que certains mineurs ont profité de la pénurie de main-d'œuvre dans d'autres secteurs, comme la sidérurgie ou la construction, pour se reconvertir très rapidement et abandonner le travail difficile de la mine.<sup>31</sup> Le charbonnage a été pour eux l'occasion de sortir d'Espagne et d'améliorer, un tant soit peu, leurs conditions de vie.

Cette étude nous a permis d'esquisser quelques traits caractéristiques des mineurs espagnols en Belgique: ils sont, en général, Andalous, Madrilènes ou Asturiens; ils habitent dans la localité située à proximité de leur lieu de travail, le plus souvent dans le bassin de Liège, de Charleroi et en Campine; ils travaillent, pour une bonne partie d'entre eux moins d'un an dans le même charbonnage. La proximité géographique des charbonnages a entraîné de fortes concentrations d'immigrés espagnols dans les centres urbains, ce qui facilitera l'éclosion d'une vie culturelle commune.

## 8. CONCLUSION: L'IMMIGRATION MINIÈRE ESPAGNOLE EN BELGIQUE: UNE COMMUNAUTÉ TRÈS SEMBLABLE AUX AUTRES COMMUNAUTÉS DU MÊME TYPE

L'étude présentée dans cet article vient confirmer l'idée selon laquelle les différentes communautés étrangères employées dans les mines belges ont connu un parcours similaire. Les études sur l'immigration charbonnière grecque, italienne et turque font état de nombreuses ressemblances avec l'immigration espagnole. Les conventions passées entre la Belgique et les divers pays tiers pour le recrutement d'ouvriers mineurs sont semblables sur les modalités de

---

<sup>31</sup>. A partir de 1962, date à laquelle les permis de travail ont été étendus à d'autres secteurs (et plus uniquement le secteur minier). Cf. Martens (1976, 111).

recrutement. Les similitudes entre ces différentes communautés étrangères, se manifestent, également, dans le recrutement alternatif, c'est-à-dire en marge du système mis en place par les conventions. De nombreux immigrés étaient engagés sans permis de travail préalable, ce qui faisait d'eux des illégaux.

Les spécificités de l'immigration minière espagnole reposent sur la période de leur arrivée (1957-1965), sur leur nombre et sur la situation politique qu'ils quittent. Contrairement à la communauté transalpine, la période d'arrivée des immigrés espagnols est plus courte et plus tardive que celles des Italiens, mais contemporaine de celles des Grecs. Le nombre d'immigrés espagnols dans les charbonnages belges est très nettement inférieur à celui des Italiens, mais supérieur au chiffre des Grecs. Enfin, les raisons des départs apparaissent comme spécifiques au pays (quitter le franquisme qui sévit en Espagne), mais sont en fait, également, fort semblables sur le fond (quitter la misère, rechercher un meilleur niveau de vie, et fuir la répression).

Même si la présence espagnole avant 1957 est attestée par les chiffres de l'INS, elle reste, néanmoins anecdotique jusqu'à cette date. Après la signature de la convention, l'immigration espagnole en Belgique va connaître une forte augmentation. L'immigration charbonnière représente, dès lors, un véritable point de départ de la présence massive de migrants espagnols dans notre pays.

L'étude a apporté quelques lumières nouvelles sur les mineurs espagnols de Belgique comme leur origine régionale, leur âge, leur lieu d'habitation, leur mode d'arrivée en Belgique, ainsi que la manière dont ils ont été recrutés. D'autres pistes restent à exploiter, notamment quant à l'évaluation précise du nombre d'immigrés espagnols ayant travaillé dans les mines belges. D'autres aspects comme le rôle des femmes de mineurs, les conditions de vie matérielle des ménages de mineurs espagnols, ou encore l'organisation de la vie culturelle, ainsi que le poids de la question politique dans les relations entre les mineurs, mériteraient qu'on y accorde une attention particulière.

## ABRÉVIATIONS

---

AEMIC	Association pour l'étude de l'exil et des migrations ibériques contemporaines
Fédéchar	Archives du fonds de la Fédération charbonnière de Belgique
FNRROM	Fonds national de retraite des ouvriers mineurs
IEE	Institut d'émigration espagnol
IHOES	Institut d'histoire ouvrière et économique de Seraing
INS	Institut National de Statistiques
OCDE	Organisation de coopération au développement économique
SMP	Service de main-d'œuvre professionnelle
UNED	Université d'éducation à distance

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Sources

#### *Sources imprimées*

- AGR Hasselt, Fonds Fédéchar.  
IHOES, Fonds du FNRROM (fonds national de retraite des ouvriers mineurs).  
Institut Emile Vandervelde, liasse VII/56.  
CarCob, *Libertad para España, 1966 et Informacion española, 1962*.  
Carhop, Fonds Suarez Valdes, liasse 52.  
Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1955.  
Ministère des Affaires étrangères, liasse 6134, Dossiers Espagne (1956-1965).

#### *Sources orales*

- BNA/BBOT, Entretien 0035-0036-0037-0039-Fr, par Raf Custers (1999).  
Entretien de Carmen Eguaras Irigoyen et Jesus Fernandez, par Ismael Rodriguez Barrio (2005).

#### *Sources iconographiques*

- Miradas de emigrantes. Imagenes de la vida y cultura de la emigracion en el siglo XXe*,  
Centro de documentation de la emigracion española, Fundacion primero de Mayo.

## Travaux

- ABAD GONZALEZ (F.), *La presse de l'immigration espagnole en Belgique: reflet d'une communauté (1931-1979)*, mémoire sous la direction de Anne Morelli, Bruxelles, ULB, 1994.
- AGUILO (F.), *Émigration et syndicalisme: enquête auprès de quelques Espagnols émigrés dans les banlieues de Barcelone et Paris*, Paris, 1968.
- ALEXIOU (A.), "L'immigration grecque en Belgique" in: A. Morelli (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, 2004, pp. 297-318.
- ANTIOCHOS (A.), *L'immigration grecque dans le bassin houiller liégeois. Tentative d'étude quantitative d'une réalité contrastée*, mémoire en histoire contemporaine, Bruxelles, ULB, 2003, sous la direction de Anne Morelli.
- BASTENIER (A.) & DASSETTO (F.) (eds.), *Immigrations et nouveaux pluralismes*, Bruxelles, 1990.
- BASTENIER (A.), *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980*, Louvain-La-Neuve, 1992.
- BAUDHUIN (F.), *Histoire économique de la Belgique 1945-1956*, Bruxelles, 1958.
- BERROCAL (L.), *Marché du travail et mouvements migratoires*, Bruxelles, 1983.
- BOLLINNE (D.), "Les étrangers à Liège (1971)" in: *Population et familles*, s.l. s.éd, 1974, pp. 2-27.
- BRAECKMAN (C.), *Les étrangers en Belgique*, Bruxelles, 1973.
- BROEDER (A.), *Histoire économique de l'Espagne contemporaine*, Paris, 1998.
- CARLIER (J.-Y.) & REA (A.), "Les étrangers en Belgique: étrangers, immigrés, réfugiés, sans-papiers", *Crisp*, 2002, no. 54.
- COENEN (M.-T.), *Les syndicats et les travailleurs immigrés. Du rejet à l'intégration*, Bruxelles, 1999.
- CUSTERS (R.), *Viajes Felix*, Bruxelles, 2000.
- CUSTERS (R.), "Spaanse mijnwerkers voor en na Marcinelle", *Brood en Rozen*, 2006, no. 3, pp 31-45.
- DROESBEKE (J.-J.), *Éléments de Statistique* (4<sup>e</sup> éd.), Bruxelles-Paris, 2001.
- DUHARDIN (E.), *Les mineurs étrangers travaillant dans les charbonnages de la région carolorégienne, mémoire*, Bruxelles, ULB, 1978.
- DUJEU (M.F.), "Les conventions entre la Belgique et les pays d'immigration", *Objectif immigré*, 1974, pp. 1-7.
- DUMOULIN (M.), *La question charbonnière et l'immigration en Belgique: Bibliographie rétrospective 1945-1970*, Louvain-La-Neuve, 1988.
- FERNANDEZ ASPERILLA (A.), *Migraciones y exilios*, décembre 2004.
- FERNANDEZ ASPERILLA (A.), *Mineros, Sirvientas y Militantes*, Centro de Documentacion de la Emigracion Española, Fundacion 1<sup>o</sup> de Mayo, Madrid, 2006.
- GILISSEN (J.), "Le statut des étrangers en Belgique du XII au XX<sup>e</sup> siècle" in: *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. X, *L'étranger*, 2<sup>e</sup> partie.
- GILLEN (J.), "L'histoire de l'immigration à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs", *Brood en Rozen*, 1998, no. 1, pp. 38-45.
- GONZALEZ (A.), *L'immigration espagnole en Belgique*, mémoire, K.U.L., 1979.
- HOUTART (F.) et al., "Los inmigrantes españolas de la tercera edad en Belgica" in: *Situaciones de exclusion de los emigrantes españoles ancianos en Europa*, FACEEF/Fundacion 1<sup>o</sup> de Mayo, Paris, 2000, pp 125-178.

- Informations sur les bibliographies des principaux ouvrages consacrés à l'immigration en Belgique de 1965 à 1975*, Liège, SPIA, 1975.
- Informe sobre la emigracion en 1966*, Madrid, ministerio de Trabajo, Informe no. 11.
- KISACIK (F.), *L'immigration turque dans l'industrie charbonnière belge. Éléments pour la compréhension de la politique de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre*, mémoire en histoire contemporaine, ULB, 2001, sous la direction d'Anne Morelli.
- LUCAS SANMARTI (L.J.M.), *La migracion hizo historia*, Genk, 1983.
- MARTENS (A.), *Les immigrés: Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Louvain, 1976.
- MATES MARCOS (M.), "La economia durante el regimen de Franco", *Historia contemporanea de España*, XIX-XX, Barcelone, 2004.
- MELNYK (M.), *Les ouvriers étrangers en Belgique*, Louvain, 1951.
- MORELLI (A.), "Les servantes étrangères en Belgique comme miroir des diverses vagues migratoires" in: E. GUBIN & V. PIETTE (eds.), *Domesticité, Sextant*, nos. 15-16, 2001, pp 149-164.
- MORELLI (A.) (ed.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Charleroi, 2004.
- ORIZO (F.A.) & CUARTERO (M. de A.), *La inmigracion española en Bélgica*, Madrid, 1999.
- PEYREGNE (F.), *L'Espagne au XX<sup>e</sup> siècle. Le franquisme*, Paris, 2000.
- RAYNAUD (C.), *Histoire de la politique d'immigration en Belgique: de 1920 à 1974*, Bruxelles, 1988.
- RODRIGUEZ BARRIO (I.), *L'immigration de la main-d'œuvre espagnole vers les charbonnages belges: étude d'une réalité contrastée*, mémoire en histoire contemporaine, ULB, 2005, sous la direction de Anne Morelli.
- SANCHEZ (M.-J.), "Les Espagnols en Belgique au XX<sup>e</sup> siècle" in: A. MORELLI (ed.) *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Charleroi, 2004, pp. 279-296.
- SOREL (A.), *Emigración española en Europa*, Madrid, 1974.
- STENGERS (J.), *Émigration et immigration en Belgique au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1978.
- TARGOSZ (P.), *L'immigration et la recherche en Belgique (1930-1991): Bilan*, Louvain-la-Neuve, 1993.
- URBURUAGA (M.E.), *Syndicats et immigrations: discours et pratiques. Hier et aujourd'hui*, Liège, 1981.
- ZAMORA JOVER (J.M.) (dir.), *Historia de España-Menéndez Pidal*, t. XLI, Madrid, 2001.

## De Spaanse immigratie in de Belgische kolenmijnen

ISMAËL RODRIGUEZ BARRIO

---

### SAMENVATTING

---

Deze studie bevestigt de gedachte volgens dewelke de verschillende buitenlandse gemeenschappen die in de Belgische mijnen werden tewerkgesteld, een gelijkaardig lot hebben gekend. De studies over de Griekse, Italiaanse en Turkse kolenimmigratie vermelden talrijke gelijkenissen met de inhoud van dit artikel. De overeenkomsten die tussen België en de verschillende derde landen werden aangegaan over rekruteringsmodaliteiten van de mijnwerkers zijn gelijkaardig van land tot land.

De gelijkenissen tussen de buitenlandse gemeenschappen doen zich eveneens voor in de alternatieve rekrutering, dat wil zeggen buiten het systeem ingevoerd door de overeenkomsten. Talrijke immigranten werden zonder voorafgaande werkvergunning tewerkgesteld, wat van hen illegalen maakten. In het Spaanse kader is het onmogelijk om de omvang van het verschijnsel te meten – schatten. Wegens een gebrek aan statistische gegevens, zowel op Belgisch als op Spaans niveau.

De specificiteit van de Spaanse mijnimmigratie berust op aankomstperiode (1957-1965), hun aantal en de politieke situatie die zij verlieten. In tegenstelling tot de Italiaanse gemeenschap, is de aankomstperiode van de Spaanse migranten korter en brak later uit dan die van de Italianen (1945-1957) maar eigentijds aan die van de Grieken. Het aantal Spaanse migranten in de Belgische kolenmijnen is zeer duidelijk lager dan die van de Italianen, maar hoger dan het Grieks aantal. Uiteindelijk lijken de redenen van het vertrek gebonden te zijn aan het land (het verlaten van het Francoregime dat in Spanje streng optreedt), maar zijn in feite zeer gelijkaardig wat betreft de inhoud (voor de ellende vluchten, een beter(e) levensstandaard beogen, en de repressie wegvluchten).

Als de Spaanse aanwezigheid vóór 1957 door de cijfers van het Belgische Nationaal Bureau voor de Statistiek wordt bevestigd, blijft zij niettemin anekdotisch tot deze datum. Na de handtekening van de overeenkomst, zal de

Spaanse immigratie in België een sterke stijging kennen. Daardoor betekent de kolenimmigratie een echt uitgangspunt van de massieve aanwezigheid van Spaanse migranten in België.

De statistische analyse, uitgaande van steekkaartenbronnen van de arbeiders (FNROM), van Fédécharstatistieken, en van de personeelsregisters van de mijnen, heeft ons toegelaten om een grote conclusie te trekken: de bekkens van de Kempen, Luik en Charleroi zijn degenen die het grootste aantal Spaanse mijnwerkers hebben ontvangen. De voornaamste gebieden die werkkrachten naar België gezonden hebben zijn Andalusië, het Madrileense gebied en het Prinsdom van Asturias, vervolgens de plattelandsgebieden zoals Estrémadure of Murcië. Bijna de helft van de Spaanse mijnwerkers die tussen 1962 en 1957 in de Luikse kolenmijnen in dienst werden genomen, bleven minder dan zes maanden in de kolenmijnen.

## **Spanish immigration in Belgian coal mines**

ISMAËL RODRIGUEZ BARRIO

---

### SUMMARY

---

This study about Spanish immigration confirms the similar fate of the different foreign communities employed by the Belgian coal mines. Parallel studies about Greek, Italian and Turkish coal immigration reveal many resemblances. The recruiting conventions for mine workers concluded between Belgium and some other countries are quite similar.

There are also similarities as far alternative recruitment outside the convention framework is concerned. Many immigrants were employed without working permits which made them into illegal refugees. In the Spanish case it is impossible to measure the size of this phenomenon by lack of statistical data both in Belgium and Spain.

The Spanish mine immigration is peculiar because of its arrival period (1957-1965), its numbers and the political context. Compared to the Italian community, the Spanish arrival period was shorter and occurred later (but simultaneous to the Greek immigration). The Spanish immigration number was much lower than the Italian, but higher than the Greek. Finally, the reasons for leaving are both specific to the country (franquism) and more general (improvement of living conditions and escaping repression).

There was a Spanish presence in Belgium before 1957 but it remained marginal to that date. After the signature of the convention between Belgium and Spain in 1957, Spanish immigration increased drastically, resulting in a massive presence of Spanish immigrants in Belgium.

A statistical analysis of the filing cards of the workers (FNROM), the statistics of the Fédéchar, and the registers of the mine personnel, yielded important results. The coalfields of the Campine region, Liège and Charleroi welcomed most Spanish mine immigrants. The principal Spanish regions of origin were Andalusia, the Madrid region and the Principality of Asturias, followed by agricultural regions such as Estrémadure or Murcia. Almost half of the Spanish miners hired in 1962 and 1957 in the Liège coal mines stayed less than 6 months in their work place.